

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme MODDE (pouvoir M. MASSON) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MILLOT) - M. BORDAT (pouvoir Mme BERNARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. BERTELOOT - M. MARCHAND - M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Musée d'Art Sacré - Restauration d'œuvres - Demandes de subventions

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée d'Art Sacré conserve un certain nombre d'œuvres protégées au titre des Monuments Historiques et qui, au regard de leur état de conservation, doivent faire l'objet de travaux de restauration, tels l'autel à baldaquin de Jean Dubois et une piétià en calcaire peint.

L'autel à baldaquin de Jean Dubois (1625-1693) est exposé dans la rotonde du Musée d'Art Sacré. Il a déjà fait l'objet de travaux de restauration réalisés en plusieurs phases: en 2010, pour effectuer les opérations les plus urgentes, puis la restauration des éléments en pierre et la structure du maître-autel, en marbre et pierre calcaire. Il convient désormais de réaliser la restauration de l'ange supérieur en

bois, suspendu au-dessus du groupe central, et des deux anges en pierre agenouillés et situés en haut de l'entablement.

Le nettoyage d'une piéta en calcaire peint, datant du XVème siècle, doit par ailleurs être effectué.

Le coût de ces deux restaurations est estimé à 7 400 €.

Les projets ont recueilli l'avis favorable de la commission scientifique interrégionale de restauration des musées de France et sont susceptibles d'être soutenus par les collectivités publiques, et notamment par l'Etat, au titre de la convention approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 28 juin dernier et signée entre la Ville et l'État pour la gestion des objets classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques et conservés au Musée d'Art Sacré.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider d'engager les travaux de restauration de deux oeuvres du Musée d'Art Sacré, l'autel à baldaquin de Jean Dubois et une piéta en calcaire peint, dans les conditions proposées ;
- 2 - solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être allouées à la Ville pour ces opérations ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ